Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 Décembre 2010

Le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni le Mercredi 22 Décembre 2010 à 18 heures au Grand Salon de l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Alain POYART, Maire, et sur convocation adressée le 15 Décembre 2010.

Etaient présents : M. POYART Alain, Maire, Mme DEZITTER Marie-Annick, Adjointe au Maire, Mme DESFOSSEZ Nicole, Adjointe au Maire, M. DUCARNE Jean-Claude, Adjoint au Maire, M. BODA Michel, Adjoint au Maire, M. LEPORCQ Pascal, Adjoint au Maire, M. CARON Paul, M. DUBUS Philippe, M. ROUSSELLE Jacky, Mme HEVIN Marie-José, M. BOUTE Henri, M. LEFEVRE Gilbert, Mme MASUYER Martine, Mme BALASSE Marie-Ange, Mme GRAVET Hélène, Mme BUISSET Christie, M. COLNOT Alain, Mme CHARBONNEAU Angélique, M. GHEZAL Saïd, Mme MENET Cathy, M. HAUSEMONT Sébastien.

Représentés par procuration : Mme RANSON Bernadette (par M. POYART Alain), Mme JACQUEMIN Marie-Noëlle (par Mme DEZITTER Marie-Annick), M. LEROY Michel (par Mme HÉVIN Marie-José), M. PETIT Pierre (par M. BODA Michel), M. MICHAUX Christian (par M. LEPORCQ Pascal).

Absents excusés : M. DELSIGNE Denis, Mme LOUCIF Dalila.

Absents : Mme Christiane DEMATTE.

Avant d'ouvrir la séance, M. POYART souhaite un bon anniversaire à Christie BUISSET.

En ce qui concerne le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 20 Octobre 2010, M. GHEZAL conteste la formulation suivante, à la page 4 : « M. CARION a été débouté et n'a pas déposé de recours ». Selon lui, M. CARION n'a pas été débouté et par ailleurs il a fait appel.
Monsieur le Maire répond que la plainte de M. CARION a bien été jugée irrecevable et qu'à sa connaissance, il n'a pas fait appel.
M. GHEZAL indique ensuite qu'il réserve sa réponse sur les points au sujet desquels son nom est cité.

M. HAUSEMONT fait une remarque, non pas sur le compte-rendu lui-même, mais sur le fait qu'il ait été publié sur le site internet de la Ville avant son approbation par le Conseil Municipal. Pour Monsieur le Maire il est gênant d'attendre l'approbation par le Conseil Municipal car le délai entre la réunion et l'approbation de son compte-rendu est souvent relativement long, par ailleurs les rectifications sont souvent « à la marge ».

Le compte-rendu de la réunion du 20 Octobre 2010 est finalement adopté à l'unanimité moins une voix contre (M. GHEZAL).

AFFAIRES FINANCIÈRES.

- **Décision Budgétaire Modificative.**

Mme DEZITTER expose qu'il y a lieu de procéder à quelques ajustements budgétaires de fin d'exercice :

- en dépenses d'investissement, elle propose d'inscrire :
  - 19 000 € à l'opération 647 Art. 205 (Equipement téléphonique et informatique de la Mairie).
  - 1 850 € à l'opération 583 Art. 2183 (Achat de matériel informatique).
  - 1 500 € à l'opération 650 Art. 2111 (Acquisition d'immeubles rue des Près).

Le tout, soit 22 350 €, étant financé par une diminution équivalente de l'article 6411 excédentaire (frais de personnel).

L'écriture budgétaire est la suivante :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	Art. 6411	:	-	22 350,00 €
	Art. 023	:	+	22 350,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses :

Opération 647 Art. 205	:	+	19 000,00 €
Opération 583 Art. 2183	:	+	1 850,00 €
Opération 650 Art. 2111	:	+	1 500,00 €
Soit un total de :			22 350,00 €

- Recettes	:	
Art. 021	:	22 350,00 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur cette Décision Budgétaire Modificative.

- **Mandatement des dépenses d'investissement 2011.**

Mme DEZITTER expose que dans l'attente du vote du budget primitif 2010, il conviendrait que le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2010 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2010.

Celui-ci donne son accord à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

Remplacement de Mme Sandrine CARDON au Conseil d'Exploitation du Centre Socio Culturel.

Monsieur le Maire rappelle que le 1er avril 2008, Madame Sandrine CARDON avait été élue représentante du Conseil Municipal au Conseil d'Exploitation du Centre Socio Culturel « Le Nouvel Air ». Depuis sa démission du Conseil Municipal en date du 4 Juin 2010, un poste se trouve vacant.

Il propose donc au Conseil Municipal de confier ce poste à Marie-José HEVIN.

Celui-ci donne son accord à l'unanimité moins trois abstentions (M. GHEZAL, Mme MENET, M. HAUSEMONT).

Convention de mise à disposition des services de la DDTM pour l'instruction des actes d'urbanisme de la Commune.

Monsieur le Maire indique qu' aux termes de l'article L 422-8 du Code de l'Urbanisme, le Maire d'une commune de moins de 10 000 habitants peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique de celles des demandes de permis ou des déclarations préalables qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ces services.

Cette assistance intervient sur la base d'une convention de mise à disposition.

La création, au 1er Janvier 2010, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer rend nécessaire la mise à jour de cette convention, la dernière ayant été concomitante à l'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme en 2007.

Les services de l'Etat ont ainsi procédé à un « toilettage » de cette convention afin de bien préciser les missions qui incombent à la ville d'une part et à la DDTM d'autre part.

Pour qu'elle entre en vigueur au 1er Janvier 2011, il convient que le Conseil Municipal délibère avant la fin de cette année.

Celui-ci, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la dite convention avec la D.D.T.M.

AFFAIRES IMMOBILIÈRES.

Aliénation d'une parcelle de terrain rue des Près.

Monsieur le Maire rappelle que par acte en date du 5 Mai 2010, la Ville d'Avesnes-sur-Helpe est devenue propriétaire de la parcelle cadastrée AI 778 rue des Près, d'une superficie de 1 014 m², appartenant précédemment à M. Patrick CATINAT, au prix de 50 000 €.

Depuis, le propriétaire de l'immeuble voisin (n°47 rue des Près), M. Bernard CROISSIAU a émis le souhait de racheter à la ville une partie de cette parcelle, actuellement en nature de garages en très mauvais état, de 84 m² environ (6 ml en front à rue et 14 ml en profondeur, en jaune au plan ci-joint).

Le prix proposé est de 12 000 € soit largement au-delà de l'estimation domaniale, les frais de division étant à la charge de l'acheteur et la démolition des garages à la charge de la ville.

Dans la mesure où la vente de cette partie ne compromet pas l'accès à l'arrière de la parcelle restant propriété de la ville, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette transaction.

Celui-ci donne son accord à l'unanimité.

TRAVAUX.

- **Demande de subvention au titre de la DGE - Quartier Peltrisot.**

« La DGE sera fondue avec la D.D.R. à partir de 2011 », indique Monsieur le Maire en préambule. Il rappelle ensuite qu'en 2008, une étude générale menée par le Cellule d'Appui Technique d'Avesnes sur Helpe (DDE) avait eu pour objet la requalification des pieds d'immeuble du Quartier Peltrisot. Suite à un appel d'offres, la maîtrise d'œuvre avait été confiée au Cabinet AGECI.

Ce dernier, sur la base d'un projet qualitatif intégrant le cadre de vie, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et la sécurité des usagers, avait découpé les travaux en trois tranches. Les deux premières sont en cours d'achèvement.

La dernière phase des travaux concerne les abords de la placette et la rue Lucien Cayeux.

Le coût prévisionnel des travaux est de 444 883.40 euros HT, soit 532 080,55 euros TTC
Dans le cadre de leur financement, il est proposé de solliciter la DGE, programmation 2011
Pour un montant de 155 709.19 euros
Au taux de subvention de 35% du montant HT

Le complément de financement sera assuré comme suit
Conseil Régional : 150 000 euros
Autofinancement Ville : 226 371,36 euros

La date de démarrage prévisible des travaux est fin avril 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la DGE pour ce faire.

Celui-ci donne son accord à l'unanimité.
- « On a commencé à mettre des kiosques » ajoute Monsieur le Maire, « les poubelles vont être retirées, et on poursuivra ensuite dans les rues d'Avesnes et dans les cités ; une étude est en cours avec l'agence JPC.

- **Pour information** : Marché d'exploitation de chauffages, de ventilation, de production d'eau chaude et sanitaire, de traitement de l'eau et d'analyse de la légionellose.

Monsieur le Maire indique que le précédent marché étant arrivé à son terme, un nouvel appel d'offres a été lancé pour la période 2011-2018. 9 Sociétés ont retiré le dossier, mais seules deux ont répondu : Dalkia et Soparec.

La commission d'Appel d'offres s'est réunie les 2 et 9 Décembre, et, après analyse des offres, propose de retenir la Société DALKIA moyennant la somme de 272 295,61 € H.T. / an.

Monsieur le Maire est habilité à signer le marché par délégation.

AFFAIRES SOCIALES.

- **Contrat Urbain de Cohésion Sociale :**

Mme DEZITTER expose que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, signé en 2007 pour une durée de trois ans a été prolongé d'une année dite de transition en 2010. Une nouvelle prolongation a été annoncée pour l'année 2011.

Sous réserve de l'avis positif des services instructeurs intervenant dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et sous réserve également de l'obtention des cofinancements dits « de droit commun », Mme DEZITTER propose de retenir pour la programmation 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, les actions suivantes :

N/ R	Porteur	Intitulé de l'action		Coût total de l'action	Montant total des subventions ETAT sollicitées	Participation Ville CUCS
R	Ville d'Avesnes sur Helpe	Poste de chef de projet (y compris déplacements)	**(1)**	56 000,00	27 500,00	28 500,00
Education						
R	Association Maison Pirouette	Soutien à la Maison-Pirouette	**(2)**	18 450,00	2 500,00	2 500,00 (valorisation)
Accès aux droits et lutte contre les discriminations						
R	Association Départementale d'Aide au Justiciable	Permanences d'Aide aux victimes au TGI		12 084,00	6 042,00	6 042,00
Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique						
N	Les avesnoiseries	Les avesnements	**(2)**	154 750	30 000	30 000 (Dont 15 000 valorisation)
Prévention de la délinquance						
R	Ville	Forum de prévention routière- l'alcool et les toxicomanies		17 000 (dont 6500 bénévolat)	5250	5250 (dont environ 2000 valorisation)
Actions sportives et culturelles						
N	Centre Socioculturel	Môm'en fête		31 900	15950	15950 (dont valorisation)
TOTAL GENERAL				**290 184**	**87242**	**88 242**

N : nouvelle action – R : action reconduite
Pour chaque action reconduite, un bilan a été fourni et examiné par les services instructeurs

(1) La subvention est plafonnée à 27 500 euros pour l'action concernée
(2)Les plans de financement sont bouclés par des subventions de droit commun et/ou des fonds propres des institutions.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- **Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse entre la Ville d'Avesnes-sur-Helpe et la C.A.F. de Maubeuge.**

Mme DEZITTER rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse couvrait la période de janvier 2006 à décembre 2010 dans des actions du secteur :

- **Petite Enfance** : Ludothèque (570 heures par an)
  Accueil de Loisirs Permanent (mercredi et samedi et petites vacances) pour 32 places

- **Ados** : Accueil de Loisirs Permanent 12-15 ans (mercredi et samedi) pour 30 places
  Accueil de Loisirs Période de vacances 12-15 ans pour 35 places
  Accueil de Loisirs Périscolaire (Lundi, mardi, jeudi, vendredi) 12-15 ans pour 30 places
  Accueil de Loisirs Juillet 12-15 ans pour 35 places

Les membres du Conseil Municipal sont sollicités afin de reconduire l'ensemble de ces actions pour la période de janvier 2011 à décembre 2014 avec une extension des horaires de la ludothèque à partir de janvier 2011 de 340 heures par an permettant l'ouverture de celle-ci aux animations ados (mercredi et samedi soir), aux ateliers parentalité motricité douce (lundi soir) et jeux spécifiques Enfance lors du soutien scolaire le vendredi soir.

Pour rappel, le Contrat Enfance Jeunesse permet un cofinancement de la CNAF sur l'ensemble des actions à hauteur de 55% et de 45% pour la Ville sur l'ensemble des dépenses.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES.

- Question de Mme MENET :

M. Le Maire,

Suite aux intempéries qui se sont se sont abattus sur notre commune, penseriez vous qu'il ne serait pas mieux d'investir dans un outil de déblaiement pour les parkings, ou alors de s'organiser avec une commune voisine?

Cordialement, Cathy Menet

------ Fin du message transféré

Mme MENET adresse un merci aux services techniques qui ont bien travaillé lors des récentes intempéries neigeuses, mais regrette le fait que les chasse-neige renvoie la neige en bordure de trottoirs, rendant quasiment impossible le stationnement longitudinal.

Monsieur le Maire note qu'il y a eu deux épisodes neigeux :

- lors du premier, les services techniques ont pu intervenir rapidement (il rappelle à ce sujet que le déblaiement des trottoirs incombe normalement aux riverains).
- lors du second, il y a eu beaucoup plus de neige et il était inutile de répandre du sel avant de déblayer la neige au préalable.

« Les services techniques ont fait un travail remarquable et globalement le résultat a été satisfaisant ; il est vrai qu'il y a un problème au niveau des parkings mais il n'y a malheureusement pas de solution ; la lame passe en premier, puis les services techniques interviennent sur les parkings mais il faut bien mettre la neige quelque part… »
« L'achat éventuel d'un tracteur et d'une lame de déneigement sera examiné lors du budget primitif 2011, quant à s'organiser avec une commune voisine, cela semble aléatoire car il neige partout en même temps… ».

M. BODA remercie le directeur de la Coopérative Agricole ainsi que le Maire de Bas-Lieu qui ont apporté une aide appréciée.

Monsieur le Maire apporte une information sur la RN2 à la sortie d'Avesnes vers Maubeuge : plusieurs dizaines de voitures ont subi des crevaisons à cause des nids de poules : »J'ai appelé Monsieur le Sous Préfet qui a lui-même alerté la D.I.R., l'état de la route est catastrophique et il faut absolument faire quelque chose ... Quant à la remise en 2 x 2 voies, c'est une autre discussion… ».

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Vallées de la Solre, de la Thure et de l'Helpe a récemment délibérée sur un rapprochement avec la C.C.P.A. (16 voix pour la C.C.P.A. et 3 voix pour l'A.M.V.S.).
Monsieur le Maire rappelle ensuite la date de la cérémonie des vœux : Vendredi 7 Janvier 2011 à 19 heures a la Salle Wédric.

Il donne également connaissance d'une animation gratuite sur la Place Leclerc le Vendredi 24 Décembre : un marionnettiste de rue et une troupe de danse des Carpates.

Enfin il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous et clôt la séance à 18h45.

M. GHEZAL remercie les Conseillers Municipaux qui ont assisté aux funérailles de son père.

Pour extrait conforme
Le Maire

A. POYART